



Sujet de votation du 21 mai 2017

Loi sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2016

En bref

La stratégie énergétique 2050 vise notamment à réduire la consommation d'énergie finale et la consommation électrique, à augmenter la part d'énergie renouvelable et à réduire les émissions de CO₂ dues à l'énergie. Toutefois, la sécurité de l'approvisionnement et un approvisionnement énergétique abordable en Suisse ne doivent pas être compromis. En septembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier paquet de mesures et, trois ans plus tard, le 30 septembre 2016 ce fut le tour du Parlement. Suite à l'aboutissement du référendum cette loi sur l'énergie passera devant le peuple le 21 mai 2017 prochain.

Contexte

En 2011, suite à la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris la décision de principe de sortir progressivement du nucléaire. Les cinq centrales nucléaires existantes devaient être mises hors service au terme de la durée d'exploitation conforme aux critères techniques de sécurité et ne pas être remplacées par de nouvelles centrales. Cette décision, ainsi que les modifications importantes observées en particulier au niveau du contexte énergétique international, nécessitent une transformation progressive du système énergétique suisse jusqu'en 2050.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral a élaboré une stratégie énergétique sur la base de ces nouvelles perspectives énergétiques. Avec la révision de la loi sur l'énergie, il soumet des objectifs concrets à moyen terme pour 2035 et à court terme pour 2020. Sont notamment prévus une augmentation des taxes du CO₂ liée à un renforcement du programme de restauration des bâtiments ainsi que la modification du système de rétribution à prix coûtant en un système de rétribution par la commercialisation directe. Le Conseil fédéral mise avant tout sur un aménagement conséquent des potentiels d'efficacité énergétique et, tout en respectant des relations équilibrées entre protection et exploitation, en deuxième lieu sur l'exploitation des potentiels existants de l'énergie hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables. Le troisième axe est une sortie progressive du nucléaire. Les mesures proposées visent avant tout à utiliser les potentiels existant actuellement en Suisse grâce aux technologies actuelles et celles à venir, sans avoir à faire appel à une politique énergétique étrangère et à une collaboration internationale.

Les coûts économiques directs estimés pour la transformation du système énergétique à long terme sont, dans les perspectives énergétiques, estimés à CHF 200 Mia. Une part importante de ce montant serait également allouée à la poursuite de la politique énergétique et climatique actuelle, comme par exemple pour la rénovation du parc de centrales électriques, le renouvellement du réseau électrique ainsi que pour les efforts de réduction des émissions de CO₂ dues à l'énergie. Selon le Conseil fédéral et le Parlement, les frais supplémentaires liés directement à la stratégie énergétique 2050 et au paquet de mesures sont économiquement viables. La croissance économique n'est que marginalement influencée par la stratégie énergétique 2050. Les coûts énergétiques ne représentant actuellement que 6% du PIB baissera probablement encore. Si les bénéfices secondaires sont pris en compte dans les calculs, la stratégie énergétique 2050 engendrerait même un gain de prospérité.

Loi sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2016

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/7469.pdf>

Recommandation de vote

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 est soutenu par le Conseil fédéral et le Parlement. Le Conseil national a approuvé ce projet par 120 voix contre 72 et 6 abstentions et le Conseil fédéral par 35 voix contre 6 et 3 abstentions.

Arguments

Pour Source : www.energiestrategie-ja.ch , www.es2050.ch	Contre Source : www.energiestrategie-nein.ch , www.energiegesetz-nein.ch
<ul style="list-style-type: none">• L'argent reste ici : la stratégie énergétique renforce la production d'énergie indigène et renouvelable. La dépendance à l'étranger diminue, la sécurité d'approvisionnement augmente.• Le travail reste ici : la stratégie énergétique renforce le programme des bâtiments, l'économie suisse et accroît la sécurité de planification et d'investissements.• Augmentation du rendement : les appareils électriques sont toujours plus efficaces, les investissements pour des bâtiments à faible consommation énergétique seront déductibles des impôts et les émissions de CO₂ des voitures seront réduites.• Encouragement de sources énergétiques renouvelables : encouragement des centrales renouvelables, limité dans le temps et conforme à l'économie de marché.• Plus de durabilité : la part des ressources naturelles dans l'approvisionnement énergétique augmente, celle des ressources fossiles ou nucléaires diminue.• Renforcement de l'énergie hydraulique : l'énergie hydraulique en Suisse est encouragée pour plus d'efficacité et moins d'impact environnemental.• Pas d'alternative : la centrale de Mühleberg sera retirée du réseau en 2019. Les autres centrales nucléaires suivront. L'énergie sale de l'étranger réduit la valeur ajoutée en Suisse et est mauvaise pour l'environnement. Il n'existe ni investisseurs ni localisation pour de nouvelles centrales nucléaires.	<ul style="list-style-type: none">• La consommation d'électricité n'est pas couverte : notre consommation croît sans cesse. Selon cette loi, la consommation doit drastiquement diminuer pour retrouver en 2035 une consommation totale d'énergie équivalente à celle utilisée au début des années 70.• Explosion des coûts : la stratégie énergétique conduit à des dépenses supplémentaires annuelles par personne et par consommateur de CHF 750 au minimum. Les prix de l'électricité, du mazout et de la benzine augmentent.• Dépendance accrue à l'étranger : interdictions, subventions, impôts et taxes conduisent à l'augmentation de l'importation d'électricité, en particulier en hiver.• Détérioration du bilan de CO₂ : le bilan de CO₂ en Suisse se détériore car de plus en plus d'électricité doit être importée.• Contrôle : l'Etat peut prescrire la quantité et l'utilisation de l'énergie. Cette décision appartient aux consommateurs, il s'agit de leur sphère privée.• Atteinte du paysage : les installations photovoltaïques et les éoliennes récoltent de l'énergie dispersée dans la nature mais nécessitent quantité d'énergie et de matériel et dénaturent le paysage.